



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Prestations en nature

Question écrite n° 39866

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des orthophonistes en exercice liberal. Depuis la suppression de la « 26e maladie », les soins prodigues par cette categorie de praticiens ne sont rembourses qu'a 65 p 100 par la Securite sociale, ce qui entraine des difficultes financieres pour de nombreuses familles qui n'ont pas de mutuelle ou pas les moyens d'y adherer. D'autre part, les prises en charge a 100 p 100 sont relativement rares, et les demandes font l'objet de procedures compliquees. Or, la suppression d'un certain nombre de traitements orthophoniques est generatrice a long terme de soins plus couteux pour le budget social de la Nation. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour adapter a la situation actuelle l'exercice des orthophonistes liberaux, en respectant le droit, la liberte et l'egalite de tous a des soins de qualite.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39866

Rubrique : Assurance maladie maternite: prestations

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1944